

Condamine : 6 février 1944 :

Arrestation de Georges Monneret qui se rendait dans un chalet de montagne pour ravitailler les bergers.

Montez n° 7 section n° 10

Art. 281 du décret sur l'organisation et le service de la Gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE

LÉGITIMÉ
du Lyonnais

COMPAGNIE
de l'Ain

SECTION
de Nantua

BRIGADE
de Brenod

N° de { la brigade 33
la section
du 26 Février 44

PROCÈS-VERBAL
de renseignements
sur l'arresta-
tion de citoyens
français par les
Troupes d'Opera-
tions, à Condamine (Ain).

EXPÉDITION

Le Procureur de l'Etat à Nantua
Monsieur le Préfet de l'Ain à Bourg
Monsieur le Procureur de l'Etat à Condamine

Ce jour d'hui vingt sept Février mil neuf cent quarante quatre heures

Nous, soussignés **PERRIN (Andre) M.P.L. Chef,**
CHERIN (Modeste),
GUMIN (Henri),
gendarmes à la résidence de Brenod département de l'Ain revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit:

Au cours de l'enquête effectuée par nous les 24 et 26 Février 1944, à l'effet de dénombrier les personnes arrêtées par les Troupes d'Occupation lors des opérations menées par elles du 6 au 14 février 1944 dans la région de Condamine (Ain), nous avons constaté que les personnes suivantes avaient été arrêtées:

- **MONNERET (Georges),** demeurant à Condamine-la-Doye (Ain).

Des renseignements recueillis verbalement, cette personne a été arrêtée en se rendant dans un Chalet de montagne pour ravitailler ses bergers.

Dressé en trois expéditions destinées : la première à Monsieur le Procureur de l'Etat Français à Nantua ; la deuxième à Monsieur le Préfet de l'Ain à Bourg ; la troisième aux archives .

Perrin *Cherin* *Gumin*

ARCHIVES DE L'AIN